

DROITS, LIBERTES ET

PRINCIPES ENONCES

CHARTRE DES DROITS

FONDAMENTAUX DE

L'UNION EUROPEENNE

DROITS

FONDAMENTAUX

DROITS DE L'UNION

CONVENTION EUROPEENNE

DE SAUVEGARDE

DES DROITS

DE L'HOMME

ET DES LIBERTES

FONDAMENTALES

DROIT COMMUNAUTAIRE

JURISPRUDENCE

EUROPEENNE

COUR DE JUSTICE

DES COMMUNAUTES

EUROPEENNES

Editions A. PEDONE

AUORE GARIN

Le **D**roit d'accès aux documents : en quête d'un nouveau droit fondamental dans l'Union européenne

Préface

CLAUDE BLUMANN

Professeur émérite
de l'Université Panthéon-Assas

CHRISTINE KADDOUS

Professeure à l'Université de Genève

Prix Jacques Mourgeon

de la Société française pour le droit international

Prix de thèse de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

13 rue Soufflot - 75005 Paris

Notion protéiforme, le principe de transparence compte, au nombre de ses composantes, le droit d'accès aux documents, qui en constitue l'aspect le plus saillant. Dans l'absolu, ce droit s'apparente également aux principes d'ouverture et de bonne administration, avec lesquels il entretient un rapport étroit. Historiquement, l'accès aux documents plonge ses racines dans les traditions constitutionnelles communes aux États membres. À cet égard, il convient de garder à l'esprit que les réglementations qui se sont succédées au sein de l'UE, lesquelles visaient à aménager l'accès aux documents détenus par les institutions, étaient toutes, sans exception, calquées sur les prescriptions nationales équivalentes, en vigueur dans les États membres. De manière atypique, l'évolution du droit d'accès s'articule autour d'un phénomène singulier : si ce droit a fait son entrée sur la scène juridique par le truchement du principe de transparence, il s'est graduellement émancipé de son aîné pour devenir un droit subjectif à part entière. Le champ heuristique décrit s'accompagne d'un second volet. L'autonomisation de l'accès aux documents se double en effet d'un constat : le droit d'accès fait désormais partie des attributs du citoyen de l'Union. Cet élément transparaît authentiquement de l'interprétation des exceptions au droit d'accès qui s'avère éminemment restrictive, conformément à la règle du « plus large accès possible aux documents ». En outre, l'accès aux documents génère, comme tel, des droits et des obligations : les bénéficiaires (« créanciers ») ont été toujours plus nombreux tandis que dans le même temps, on a assisté à la multiplication des acteurs assujettis au droit d'accès (« débiteurs »). En définitive, on s'achemine progressivement vers un nouveau droit fondamental.

ISBN 978-2-233-00829-9

72 €

DROITS, LIBERTES ET

PRINCIPES ENONCES

CHARTRE DES DROITS

FONDAMENTAUX DE

L'UNION EUROPEENNE

DROITS FONDAMENTAUX

DROITS DE L'UNION

CONVENTION EUROPEENNE

DE SAUVEGARDE

DES DROITS

DE L'HOMME

ET DES LIBERTES

FONDAMENTALES

DROIT COMMUNAUTAIRE

JURISPRUDENCE

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: 01.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - 72 € l'ouvrage. Nous consulter pour envoi.

Aurore Garin - Le droit d'accès aux documents

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00829-9

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :